



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

n° 2026 - 62

L'an deux mil vingt six, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. GROSJEAN Patrick, Mme GARDÉ Isabelle, M. TRICOT James, Mme RAFFRAY Agnès, M. THOREL Michel, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, Mme CAPON Lindsay, M. PELLETIER Eric, Mme CARPENTIER Christine, M. DUBLANCHER Franck, M. DÉGARDIN André, M. NOEL Emmanuel, Mme CARON Monique, M. SANTERRE Jacky, M. BARRY Tony

Procuration(s) :

Mme LEFRANS Nicole donne pouvoir à M. DÉGARDIN André, M. LANGLET Philippe donne pouvoir à M. DUBLANCHER Franck, Mme LENNE Camille donne pouvoir à M. TRICOT James

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LENNE Camille, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CAPON Lindsay

Date de convocation
26/06/2026

Date d'affichage
08/07/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

OBJET : Convention 16-TE-0520-EP / Travaux feux de croisement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une attention particulière a été portée aux feux de croisement de la RD 1015.

La TE 80 a transmis une convention pour les travaux de remplacement des feux de croisement RD 1015 / RD 48 et une création de feux de croisement RD 1015 / RD 936 pour un montant total de 212 319.00 €. Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élèverait à 126 393.00 € HT. Cette somme ne sera pas déduite de l'avoir actuel afin de la conserver pour la phase 3.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention TE80 : **16-TE-0520-EP** - Feux de croisement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Patrick GROSJEAN

